



EQSP

NOM DE LA MALADIE : STOMATITE VÉSICULEUSE

Définition	La stomatite vésiculeuse est une maladie virale aiguë cliniquement significative qui se manifeste chez les animaux domestiques Elle est la seule maladie vésiculeuse naturellement présente chez le cheval.
Agent causal	La stomatite vésiculeuse est causée par un virus enveloppé à ARN, membre du genre <i>Vesiculovirus</i> de la famille des <i>Rhabdoviridae</i> . Il existe huit sérotypes du virus, mais seulement deux, Indiana 1 et New Jersey 1, sont connus pour affecter les porcs et pour être responsables de formes graves de la maladie.
Risque pour la santé humaine	La stomatite vésiculeuse est une zoonose, à la différence des autres maladies vésiculaires. L'infection des humains peut entraîner des symptômes analogues à ceux de la grippe, impliquant une fièvre légère, mais elle est généralement asymptomatique.
Conséquences	<p>La maladie au Canada est considérée comme une maladie d'impact majeur dans l'industrie porcine, en raison de sa similarité avec la fièvre aphteuse et l'importante valeur économique de l'industrie porcine du pays dans le commerce international. En attendant les résultats de laboratoire, toutes les activités d'exportation seront arrêtées.</p> <p>L'industrie porcine canadienne exporte autour du 70% de sa production et les restrictions en matière de commerce international qu'imposeraient les autres pays, seraient majeures.</p>
Animaux susceptibles	La stomatite vésiculeuse affecte les équidés (chevaux, ânes et mulets), les ruminants (bovins et ovins), les suidés (porcs), les membres de la famille du cerf et des camélidés sud-américains (lamas).
Signes cliniques	<p>La maladie se caractérise par des lésions vésiculaires situées dans la bouche et sur la langue, les mamelles et les bandes coronaires des sabots. Les symptômes sont similaires à ceux de la fièvre aphteuse et, par conséquent, un diagnostic rapide est important chez le bétail.</p> <p>La période d'incubation, définie comme le temps entre l'infection virale et l'apparition des signes cliniques, peut durer de 2 à 8 jours et les animaux affectés se rétablissent généralement sur une période d'environ 2 semaines en l'absence d'infection secondaire.</p> <p>L'incidence de la maladie peut varier considérablement, notamment chez les adultes. Elle peut se situer entre 10 et 90 % des animaux atteints. Cependant, un faible taux de mortalité est habituellement observé. Les bovins et les chevaux de moins d'un an sont rarement touchés.</p> <p>Les premiers signes sont une salivation excessive, la fièvre et les vésicules blanchies surélevées ou brisées de différentes tailles dans la bouche :</p> <ul style="list-style-type: none">• Chevaux : surface supérieure de la langue, surface des lèvres et autour des narines, coins de la bouche et des gencives;

NOM DE LA MALADIE : STOMATITE VÉSICULEUSE

	<ul style="list-style-type: none"> • Bovins : langue, lèvres, gencives, palais dur et parfois museau et autour des narines; • Porcs : museau. <p>Les lésions peuvent impliquer aussi les pattes, le prépuce, la vulve et les mamelons des juments et des vaches. En éclatant, les vésicules laissent des plaies vives et douloureuses. Les animaux malades salivent abondamment et refusent de boire et de manger, cela peut entraîner une perte de poids importante. Si les bandes coronaires des sabots sont affectées, une boiterie peut survenir, particulièrement chez les porcs. Les bovins laitiers souffrent souvent de lésions des trayons, suivies d'une mammite. Une baisse importante de la production de lait est courante. Certaines vaches laitières affectées peuvent sembler normales, sans signes clairement visibles de la maladie, mais peuvent ne manger qu'environ la moitié de leur ration alimentaire normale.</p> <p>Les moutons et les chèvres ont tendance à être résistants avec peu de signes cliniques.</p>
Traitements	<p>Il n'existe pas de traitement spécifique. Les antibiotiques peuvent éviter une infection secondaire des tissus abrasés et des soins de soutien (aliments doux, eau fraîche et propre et thérapie de remplacement des électrolytes) peuvent être utiles.</p>
Transmission	<p>Le virus de la stomatite vésiculeuse est transmis naturellement par les arthropodes (mouches et moustiques) à un large éventail d'espèces animales. Les animaux sont infectés par le virus en mangeant des substances contaminées par de la salive ou des fluides provenant des lésions des animaux malades ou en entrant en contact avec ces substances. Il est connu pour être transmis directement par voie transcutanée ou transmuqueuse (sans abrasions). La maladie peut aussi se propager dans les troupeaux laitiers en raison des méthodes de traite. On soupçonne également que le pâturage et le sol pourraient être une source d'infection.</p> <p>Il y a une variation saisonnière dans l'occurrence qui favorise également la transmission vectorielle avec une disparition en fin de saison des pluies en zone tropicale et aux premières gelées en zone tempérée.</p>
Transmission entre pays	<p>Pour éviter sa propagation, les animaux provenant des foyers de la maladie ne peuvent être déplacés sans tests et sans mise en quarantaine.</p> <p>En pratique, il est très peu probable que le virus se propage et s'établisse au Canada. Si la maladie était introduite au pays, ce qui pourrait se faire par le biais de mouvements de chevaux, un arrêt des mouvements d'animaux serait probablement imposé. Les animaux affectés seraient isolés et ils pourraient être abattus.</p>

NOM DE LA MALADIE : STOMATITE VÉSICULEUSE

Résistance de l'agent	<p>Le virus est inactivé à 58 °C pendant 30 minutes et par la lumière du soleil. Il survit pendant de longues périodes à basse température et il est stable entre un pH 4 et 10.</p> <p>Il est sensible aux désinfectants tels que le formaldéhyde, le formol 1 %, l'hypochlorite de sodium 1 %, l'éthanol 70 %, le glutaraldéhyde 2 %, le carbonate de sodium 2 %, l'hydroxyde de sodium 4 %, le dioxyde de chlore et aux désinfectants iodophores à 2 %.</p>
Confirmation du diagnostic	<p>Bien que la stomatite vésiculeuse puisse être suspectée lorsque les chevaux, les porcs et les bovins sont impliqués, un diagnostic différentiel est essentiel. Elle est cliniquement impossible à distinguer de plusieurs autres maladies vésiculeuses, y compris la fièvre aphteuse, lorsque les bovins et les porcs sont touchés. Lorsque seuls les porcs sont touchés, la maladie vésiculeuse du porc ou de l'exanthème vésiculaire du porc peuvent aussi être suspectées.</p> <p>L'analyse en laboratoire d'échantillons du fluide provenant des vésicules des animaux affectés ou des échantillons du sang des animaux atteints peut confirmer le diagnostic. Un diagnostic rapide est important, non seulement pour contenir les épidémies de stomatite vésiculeuse qui peuvent restreindre le commerce international, mais aussi pour empêcher les principales maladies du bétail, telles que la fièvre aphteuse, de se propager sans être détectées.</p>
Moyens de prévention	<p>La lutte contre les insectes peut aider à prévenir la propagation de la maladie. Les zones de reproduction doivent être éliminées ou réduites et des pulvérisations d'insecticides ou des boucles d'oreille insecticides peuvent être utilisées sur les animaux.</p> <p>Il est possible de produire un vaccin vivant atténué efficace ou un vaccin inactivé, mais en pratique la faible incidence de la maladie chez les porcs, même face à de grandes épidémies chez les bovins et les chevaux, rend la vaccination peu rentable. De plus, dans plusieurs pays, dont le Canada, la vaccination des porcs contre la stomatite vésiculeuse n'est pas autorisée.</p> <p>L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a pris les mesures suivantes pour prévenir son introduction au Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les inspecteurs de l'ACIA enquêtent immédiatement sur tous les cas présumés déclarés; • Si la maladie est diagnostiquée dans un élevage canadien, les autorités imposeront une quarantaine pour limiter la circulation des animaux; • La quarantaine sera levée 30 jours après la disparition des signes cliniques. <p>En cas d'épidémie de stomatite vésiculeuse dans un autre pays, l'ACIA peut exiger que tous les animaux sensibles qui entrent au Canada en provenance de ce pays soient examinés par un vétérinaire fédéral. Les autorités vétérinaires du pays exportateur devront certifier que l'animal a été trouvé</p>

NOM DE LA MALADIE : STOMATITE VÉSICULEUSE

	<p>cliniquement sain avant son départ et qu'il ne provenait pas d'une région où sévit la maladie.</p>
Éradication	<p>Si un élevage porcin est confirmé, le troupeau ne sera pas éliminé, car la maladie est autolimitative et disparaît alors spontanément. Cependant, les autorités mettent les fermes touchées en quarantaine jusqu'à 30 jours après la disparition des signes cliniques.</p>
Notifications et mesures de biosécurité	<p>Au Canada, elle est une maladie à déclaration obligatoire auprès de l'ACIA en vertu de la <i>Loi sur la santé des animaux</i>. L'ACIA a la responsabilité d'enquêter immédiatement tous les cas présumés qui lui sont signalés. De plus, cette maladie est également réglementée au Québec, donc tout cas ou suspicion doit aussi être communiqué au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).</p> <p>Si des signes cliniques pouvant faire penser à la stomatite vésiculeuse sont observés, il est urgent de consulter un médecin vétérinaire pour une évaluation diagnostique. Si, après l'évaluation diagnostique, le médecin vétérinaire suspecte la présence d'une maladie déclarable, il doit aviser immédiatement le bureau de district local de l'ACIA le plus près du site et la centrale de signalement du MAPAQ (1 844-ANIMAUX). Une telle situation devrait aussi être déclarée à l'Équipe québécoise de santé porcine par l'entremise de la ligne d'urgence des Éleveurs de porcs du Québec au 1 866 218-3042</p> <p>Les mesures de biosécurité suivantes doivent être mises en place jusqu'à la visite du vétérinaire de l'ACIA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bloquer toutes les voies d'accès au site; • Communiquer avec les fournisseurs de produits et de services de l'entreprise pour annuler les visites prévues; • Ne pas laisser sortir animaux morts ou vivants (déplacement vers un autre site ou départ à l'abattoir), déchets, véhicules ou équipements de la ferme; • Demander à toute personne se trouvant sur le site de rester sur place jusqu'à l'arrivée de l'équipe de l'ACIA qui viendra effectuer les nécropsies et prélèvements nécessaires pour établir un diagnostic. <p>Si le diagnostic est confirmé, la déclaration à l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'Office international des épizooties (OIE)) sera effectuée par l'ACIA.</p> <p>Après confirmation, ces mesures doivent être strictement poursuivies. De plus, les camions et les objets à risque d'être contaminés doivent être désinfectés. Les animaux infectés de manière subclinique doivent être isolés à l'intérieur et aucun mouvement d'animaux depuis une propriété infectée pendant 30 jours après la guérison de toutes les lésions.</p>

NOM DE LA MALADIE : STOMATITE VÉSICULEUSE

Résumé des actions prises pour prévenir l'entrée de la maladie au Canada et au Québec	<p>Au cours des dernières années, des éclosions de stomatite vésiculeuse aux États-Unis ont entraîné des restrictions applicables à l'importation des chevaux résidant dans les États touchés ou transitant par ces États.</p> <p>L'ACIA impose des exigences réglementaires rigoureuses qui s'appliquent aux animaux et aux produits d'animaux importés de pays où la stomatite vésiculeuse a été signalée. C'est l'ACIA avec l'Agence des services frontaliers du Canada qui se chargent de faire respecter ces exigences grâce aux inspections effectuées aux points d'entrée.</p>
Historique et distribution géographique	<p>L'infection par le virus a été rapportée pour la première fois aux États-Unis en 1916 à la suite d'une épidémie chez les bovins et les chevaux. Cependant, des rapports de 1862 décrivent une maladie cliniquement similaire chez les chevaux de l'armée pendant la guerre de Sécession. Au cours des deux dernières décennies, la maladie a provoqué des épidémies dans l'ouest du pays tous les 2 à 9 ans (1982-1983, 1985-1986, 1995, 1997-1998 et 2004-2006). Entre avril et novembre 2020, 326 exploitations ont été suspectées, dont 206 ont été confirmées positives aux États-Unis. Les sérotypes étaient Indiana et New Jersey. Ces derniers provoquent chaque année des centaines à des milliers d'épidémies de la maladie vésiculeuse dans le sud du Mexique, l'Amérique centrale et le nord de l'Amérique du Sud. Les épidémies se propagent vers le nord avec le mouvement d'animaux ou d'insectes vecteurs du Mexique à travers le sud-ouest des États-Unis, atteignant parfois aussi loin que les États du nord des États-Unis. Les pays de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale et le Mexique sont considérés comme endémiques.</p> <p>Les cas de stomatite vésiculeuse ont rarement été détectés en dehors de l'hémisphère occidental. Dans le passé, la maladie a été signalée en Afrique du Sud (1886 et 1897) et en France (1915-1917). En fait, elle n'a été diagnostiquée qu'une seule fois en France chez des chevaux militaires américains pendant la Première Guerre mondiale. La maladie ne s'est pas propagée et n'a pas persisté. Au Canada, la stomatite vésiculeuse a été diagnostiquée pour la dernière fois en 1949.</p> <p>Les pays officiellement reconnus par le Canada comme étant indemnes de la stomatite vésiculeuse sont* :</p> <p>Amérique et Caraïbes : États-Unis, Cuba, Chili et Uruguay; Europe : Islande, Norvège, Royaume-Uni, Suisse et Union européenne; Asie et Océanie : Japon, Australie et Nouvelle-Zélande.</p>

* ACIA, [En ligne]. [<https://inspection.canada.ca/sante-des-animaux/animaux-terrestres/maladies/declaration-obligatoire/stomatite-vesiculeuse/pays-reconnus-etant-indemnes-de-la-maladie/fra/1306680199295/1306697889572>] (Consulté le 10 décembre 2021).

Ce projet a été rendu possible grâce à l'appui financier de La Financière agricole du Québec

NOM DE LA MALADIE : STOMATITE VÉSICULEUSE

RÉFÉRENCES

ACIA, *Plan spécifiquement lié aux risques concernant la stomatite vésiculeuse*, avril 2021.

ACIA, *Stomatite vésiculeuse – Fiche de renseignements*, [En ligne], 2012. [<https://inspection.canada.ca/sante-des-animaux/animaux-terrestres/maladies/declaration-obligatoire/stomatite-vesiculeuse/fiche-de-renseignements/fra/1306640102681/1306848592941>].

ACIA, *Stomatite vésiculeuse – Pays reconnus par le Canada comme étant indemnes de la maladie*, [En ligne], 2020. [<https://inspection.canada.ca/sante-des-animaux/animaux-terrestres/maladies/declaration-obligatoire/stomatite-vesiculeuse/pays-reconnus-etant-indemnes-de-la-maladie/fra/1306680199295/1306697889572>] (Consulté le 18 novembre 2020).

ACIA, *Fiche Technique Santé-Sécurité : Agents Pathogènes – Virus de la stomatite vésiculeuse*, [En ligne], 2021. [<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/biosecurite-biosurete-laboratoire/fiches-techniques-sante-securite-agents-pathogenes-evaluation-risques/virus-stomatite-vesiculeuse.html>].

EUROPEAN FOOD SAFETY AUTHORITY, *Scientific Opinion on Swine Vesicular Disease and Vesicular Stomatitis*, EFSA Journal, Parma, Italy. 10(4):2631, 2012.

A. ROBERTS, L. BUONOCORE, R. PRICE, *Attenuated Vesicular Stomatitis Viruses as Vaccine Vectors*. *Journal of Virology*, May 1999, p. 3723–3732 0022-538X/99/\$04.0010.

THE CENTER FOR FOOD SECURITY AND PUBLIC HEALTH, *Vesicular Stomatitis*, [En ligne], 2016. [https://www.cfsph.iastate.edu/Factsheets/pdfs/vesicular_stomatitis.pdf].

THE MERCK VETERINARY MANUAL, *Vesicular Stomatitis in Large Animals*, [En ligne], 2020. [<https://www.msdsvetmanual.com/generalized-conditions/vesicular-stomatitis/vesicular-stomatitis-in-large-animals?query=vesicular%20stomatitis>].

UNITED STATES DEPARTMENT OF AGRICULTURE (USDA), *Arthropod-borne Animal Diseases Research*, [En ligne], 2016. [<https://www.ars.usda.gov/plains-area/mhk/cgahr/abadru/research/introduction/vesicular-stomatitis/>].

USDA, *Vesicular Stomatitis Virus, Situation Report*, November 13 2020, [En ligne]. [https://www.aphis.usda.gov/animal_health/downloads/animal_diseases/vsv/sitrep-11-13-20.pdf].

OIE, *Stomatite vésiculeuse, Code sanitaire pour les animaux terrestres*, chapitre 8.15, [En ligne], 2011. [https://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Health_standards/tahc/2011/fr_chapitre_1.8.15.pdf].

OIE, *Vesicular Stomatitis, Aetiology Epidemiology Diagnosis Prevention and Control References*, Paris, France, 2013.

Le 10 mars 2022